

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 62 (1974)

**Heft:** 2

**Nachruf:** Marie Nicol

**Autor:** Lechner-Wiblé, Monique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Testament et contrat de mariage, sujets tabous

Le Centre de liaison de St-Gall s'efforce depuis longtemps de rendre ses membres attentifs à leurs droits. Lors de sa dernière assemblée plénière, M. W. Müller, Bezirksamman à St-Gall, présente un exposé sur « Ce que les femmes devraient savoir au sujet des régimes matrimoniaux et des dispositions pour cause de mort ». Une foule de questions surgissent au cours de la discussion, prouvant à l'évidence que le sujet abordé soulevait des problèmes brûlants. (Compte-rendu publié dans le « Schweizer Frauenblatt »). Le Code civil suisse (qui date de 1912) part de l'idée que la femme doit être avant tout protégée. Comme chacun sait, il n'y a souvent qu'un pas vite franchi entre protection, pression et contrainte. La femme actuelle, beaucoup plus indépendante, a besoin d'une plus grande liberté et d'un droit clair. C'est pour cette raison que l'on procéde actuellement à la révision du droit de la famille et des régimes matrimoniaux.

Le Code prévoit trois régimes matrimoniaux différents : l'union des biens, la communauté et la séparation des biens. Si les époux n'ont pas adopté un autre régime, ils sont automatiquement placés sous le régime de l'union des biens. Il faut savoir, cependant, qu'en cas de décès ou de divorce, le régime matrimonial joue un rôle déterminant. D'une manière générale, en cas de décès du mari, la femme a des droits qui dérivent d'une partie du régime matrimonial, d'autre part du droit successoral. On procéde d'abord à la liquidation du régime matrimonial. L'ensemble des biens qui restent forme la masse successorale. Ainsi, dans le régime de l'union des biens, la femme récupère d'abord ses biens personnels et a droit au tiers des biens acquis durant le mariage. En outre, elle a droit au quart de la succession en pleine propriété.

Font partie des biens personnels de la femme ce qu'elle a apporté dans le mariage, ainsi que ce qu'elle a gagné pendant le mariage en travaillant à l'extérieur, également ce qu'elle a épargné. Elle peut disposer librement de ses biens personnels si le salaire du mari suffit à assurer la marche du ménage.

Lors de la liquidation du régime matrimonial ensuite de divorce ou de décès, la femme reprend donc tout d'abord ses biens personnels ce qui

ne donne lieu à aucune difficulté si elle a pris soin de verser son argent sur un compte bancaire à son nom (p. ex. un carnet d'épargne) et si elle a gardé les quittances concernant des achats d'une certaine valeur. Chose incompréhensible, elle n'acquiert pas de biens personnels par son travail dans l'entreprise familiale. Afin d'éviter de trop flagrantes injustices, le mari devrait donc, dans ce cas, soit lui verser un salaire, soit la favoriser au moyen d'un contrat entre époux ou par testament.

En fait, le problème No 1 entre conjoints risque bien d'être tout ou tard, un problème financier. Or, le Code civil donne aux époux la possibilité de prendre des dispositions à cet égard par contrat ou testament. Il vaut donc la peine de se renseigner auprès de quelqu'un de compétent.

### Comment favoriser le conjoint ?

1. — On peut conclure en tout temps un contrat de mariage (ou contrat entre époux). La chose est entrée dans les mœurs. Les jeunes couples, en particulier, font facilement les démarches nécessaires en vue d'un tel contrat.

Le contrat entre époux règle essentiellement les relations financières internes du couple. Il peut, de cette manière, favoriser la femme au maximum, c'est-à-dire lui attribuer plus que la loi ne prévoit, par exemple l'ensemble des biens acquis pendant

le mariage au lieu du tiers auquel le régime de l'union des biens lui donne droit.

2. — On peut rédiger son testament soi-même. Il doit alors être écrit entièrement à la main. Le testament peut favoriser la femme dans certaines limites seulement. On peut insérer une clause disant, par exemple : « Si je décède avant ma femme, elle héritera le maximum. Mes héritiers recevront uniquement la part que la loi leur réserve ». Ou encore : « Après mon décès, ma femme aura droit à l'usufruit de toute ma succession ».

3. — Une autre manière de favoriser le conjoint est d'adopter un autre régime matrimonial, par exemple celui de la communauté des biens qui assure à la femme — lorsqu'il n'y a pas d'enfants — la totalité des biens. S'il y a des enfants, ils auront droit au quart, la femme aux trois quarts de la succession. Afin que les enfants ne soient pas lessés en cas de remariage, on peut insérer une clause prévoyant ce cas. S'il y a des enfants d'un premier et d'un second lit, il serait bon d'en tenir compte également.

Régimes matrimoniaux et testaments posent des problèmes qui ne sont pas faciles à résoudre. La situation actuelle est très différente de celle qui a présidé à l'établissement du droit de la famille au début du siècle. Les femmes sont plus indépendantes, elles exercent souvent une profession et leur gain n'est pas négligeable. Si on fait l'éducation sexuelle des enfants parfois déjà à l'école primaire, il n'y a pas de raison de traiter en tabou des sujets tels que les régimes matrimoniaux et les dispositions pour cause de mort.

Les mariés suisses ont, en général, à cœur de prévoir l'avenir. Il leur manque, peut-être, l'occasion de s'entretenir de questions financières avec leur femme. A vous donc, Messdemoiselles, de les amener à prendre les dispositions qui s'imposent.

**Schweizer Frauenblatt**  
traduit et adapté de l'allemand par  
I. Engel

## DOCUMENTS A LIRE

### « ASPECTS DE L'EDUCATION PERMANENTE »

Madame Agathe Salina, vulgarisatrice, expert international (elle a travaillé dans divers continents pour la FAO, elle a été député au Grand Conseil vaudois, elle est bien connue des milieux de paysannes vaudoises), Mme Salina donc, vient d'écrire une brochure sur l'éducation permanente. Cette brochure est dédiée aux paysannes diplômées.

Définitions, démonstration de la nécessité de toujours continuer sa formation, description des motivations, des méthodes... En moins de 20 pages, ce petit ouvrage technique suggère une foule de problèmes qui sont ceux de toute personne face à un groupe. Elle « soulève davantage de problèmes qu'elle n'en résout » dit l'auteur, elle-même et c'est la qualité de cette brochure qui peut servir de base à une discussion sur le travail de groupe et l'éducation permanente.

Elle peut s'obtenir en versant Fr. 5.— au C.C.P. 10-224 81, Salina, Sallaz 29, 1010 Lausanne.

### « L'HORAIRE CONTINU »

La section bâloise de l'Association pour les droits de la femme a fait, l'été dernier, une courte étude du problème de l'horaire continu pour les élèves des écoles, montrant dans une douzaine de pages les avantages du système et les différents problèmes qui se poseraient : repas de midi, organisation de cours à option (photo, cinéma, sports, bricolage...), organisation d'étude surveillée, mise à disposition de salles de détente... Les familles dont le père ne rentre plus à la maison à midi sont de plus en plus nombreuses.

Le titre exact de cette brochure est « Tagesschule ». Excellent point de départ pour qui veut entreprendre l'étude du problème. On peut l'obtenir en envoyant Fr. 5.00 en timbres-poste à Mme R. Widmer, Amerikanerstrasse 32, 4102 Binningen.

### A propos de « Dialogue avec les mères » de Bruno Bettelheim

#### La première tâche : éduquer les parents

Ce livre est issu des enregistrements des réunions de groupes que tenait, entre 1948 et 1952, le Dr Bettelheim avec des parents de jeunes enfants normaux, réunions auxquelles venaient principalement les femmes des étudiants de l'université où Bettelheim enseignait. Mais ce livre n'est pas, il s'en faut de beaucoup, un recueil de recettes psychologiques en matière d'éducation !

Son meilleur atout : la découverte de la « méthode » de Bettelheim, de la manière dont il conduit le dialogue. Constamment attentif aux questions des mères, Bettelheim tente de découvrir avec elles ce qui vraiment fait problème, et que la mère ne peut toujours découvrir d'elle-même. En cela déjà, la lecture de cet ouvrage est tonique : on ne peut plus, l'ayant fermé, se poser un problème relatif aux enfants sans tenter par soi-même de savoir pourquoi on le ressent comme un problème personnel...

Bettelheim insiste d'ailleurs à plusieurs reprises sur l'importance des buts des parents dans l'éducation : comment conseiller les parents sans connaître clairement leurs buts ? Mais cette insistance, obligeant les parents à se préciser à eux-mêmes leurs buts, les aide également à agir de façon conséquente, à dépister leurs contradictions, d'où la question, fondamentale, de Bettelheim : « Quel genre d'enfants voulez-vous avoir ? »

Ainsi, à propos des frustrations imposées aux enfants, Bettelheim déclare-t-il : «...Les moyens d'éducation doivent être le résultat logique de ce que vous essayez d'enseigner, parce

que, de cette façon, vous développerez avant tout l'intelligence et l'indépendance de l'enfant, et bientôt sa responsabilité de citoyen à part entière. Je ne suis pas contre le châtiment corporel parce qu'il est un procédé dououreux. Je suis contre parce qu'il constitue une méthode brutale et illégale, une méthode fondée sur la primalité de la force et non pas sur celle du raisonnement. »

L'ouvrage, qui se lit avec beaucoup de facilité, est enrichissant puisque — nous acculant à la question : « Quel genre d'enfant veux-je avoir ? » il nous conduit à une double démarche : — d'abord, cesser de croire que l'éducation n'est qu'une série de répétitions, une expérience monotone. Bien au contraire, elle ne prend son sens que par rapport aux buts qu'on se fixe, à la philosophie qu'on se donne, et qu'il faut tenter de rendre aussi réalistes et explicites que possible ;

— ensuite, à la lumière de ces principes, étudier nos comportements avec nos enfants. Revoir, par exemple, en fonction de notre conception du féminisme, les discriminations que nous faisons entre nos garçons et nos filles ; il y aurait beaucoup à découvrir dans ce domaine ! D'où une série de réajustements qui s'imposent...

Un souhait pour conclure. Que de tels groupes de discussion au-delà des recettes et des conseils, soient un jour possibles chez nous ! Mais où sont nos Bettelheim ?

Ge. St.

1) Collection « Réponses » aux Éditions Laffont, 1973.

### CONCOURS LITTÉRAIRES

La Société des Poètes et Artistes de France, Section Suisse, annonce l'ouverture de ses concours annuels de poésie et de prose. Les lauréats du « Concours des Poètes Suisses et de Langue française » et ceux du « Concours de Prose » (contes, récits, nouvelles) bénéficieront d'une édition gratuite. Divers prix récompenseront les meilleurs auteurs ayant participé aux « Joutes poétiques de Genève 1974 ». Demander le règlement, en joignant une enveloppe affranchie, à Madame L. Béant, 4, avenue Hentsch, 1207 Genève.

### « ETES-VOUS SATISFAIT DE VOTRE DIEU ? »

Une grave question à laquelle l'Atelier Ecuménique de Théologie vous aidera à répondre

A Genève est en train de se créer une entreprise d'un genre nouveau, mais répondant certainement à une préoccupation de notre temps : l'A.O.T. (Atelier Ecuménique de Théologie). L'idée de sa création est partie d'un besoin réessenti pour une sorte d'institut de théologie qui permette à la fois aux uns d'acquérir des connaissances fondamentales et aux autres de poursuivre dans le temps leur formation. L'A.O.T. s'adresse aussi bien à des personnes engagées dans leurs Eglises et leurs paroisses qu'à celles qui s'en sentent marginales ; il tente avant tout de remettre au niveau du quotidien la religion qui s'est souvent éloignée de la vie pratique. Mais l'A.O.T. résulte également — et c'est important — d'une amitié fondamentale acquise par un travail en commun entre théologiens chrétiens de diverses appartenances.

### Buts de l'A.O.T.

Aujourd'hui un pluralisme d'opinions philosophiques — dont certaines véritablement ésotériques — déferlent sur notre monde et tendent à remplacer la recherche essentielle de l'individu. Face à ces tendances, l'A.O.T. relève le défi et aimerait permettre aux femmes et aux hommes de notre époque de retrouver une cohérence de la foi chrétienne et un lieu où échanger les préoccupations d'un même ordre.

### Mode de travail

A ceux qui gardent en eux la soif d'une quête de vérité ou d'une maturation spirituelle, l'A.O.T. proposera,

dès Pâques prochain, un programme fondé sur deux ans et basé à la fois sur un travail personnel dans le cadre de cours donnés à raison de deux heures par semaine, et sur la participation à la vie d'un groupe qui sera la dimension ecclésiale de l'A.O.T.

Résolument ecuménique l'A.O.T. qui sera dirigé par le Père Jean-Bernard Livio, de la Communauté « Choisir » et le pasteur Eric Fuchs, directeur du Centre protestant d'Études, proposera un itinéraire qui donnera aux participants la possibilité de faire coïncider leur vie matérielle et spirituelle.

Aucun diplôme ne sera exigé au départ, bien entendu, mais il faudra naturellement de fortes motivations intérieures pour accepter de s'engager à une étude de plus de deux ans.

### Intérêts et inscriptions

Un dépliant largement distribué, des conférences de presse, des émissions de radio et de télévision ont déjà diffusé les idées principales des créateurs de cette nouvelle forme d'atelier qui a été longuement mûrie avant d'être plus précisément définie. L'intérêt que l'A.O.T. suscite (plus de trois cents demandes de renseignements, une cinquantaine d'inscriptions fermes) démontre bien qu'il répond à un besoin précis. Tous ceux qui sont intéressés par les propositions de l'A.O.T. obtiendront aux adresses suivantes des renseignements complémentaires :

A.O.T., 14 b, avenue du Mail, 1205 Genève,  
ou 7, rue Tabazan, 1204 Genève.

(Suite de la page 1)

## UNE BELLE EXPÉRIENCE : LA SAFFA 1958

17 juillet 1958. Après une nuit d'orage, le soleil est au rendez-vous, à Zurich. Il apportera pendant deux mois toute sa chaleur et toute sa joie à la réussite de la Saffa 1958 — exposition de la vie et des activités féminines suisses — qui, trente ans après, renouvelle l'expérience de la première Saffa à Berne. Cette exposition veut offrir à tout le pays une réflexion sur ce qu'est la situation de la femme, comment elle vit, ce qu'elle pense, ce qu'elle fait, la place qu'elle occupe et celle qu'elle prend dans la vie nationale. Elle se veut non pas revendicatrice, mais sincère et vivante : le point de la réalité. Toutes les associations féminines se sont réunies pour la mener à bien. La ville de Zurich a mis à sa disposition l'ancien emplacement de la « Landi », l'exposition nationale de 1939, un des plus beaux sites de la ville. Trente femmes architectes et trente-quatre graphistes ont œuvré pour donner forme aux programmes élaborés par les nombreuses commissions responsables des différents secteurs. Habitation, éducation, économie ménagère, alimentation, mode, vie professionnelle, la femme au service de la communauté, la chapelle, centre œcuménique et l'idée de force : la ligne. A ces présentations viennent s'ajouter un programme culturel : beaux-arts, musique, films, conférences, débats, manifestations folkloriques...

Comment dire en peu de lignes toute la richesse, l'esprit d'invention, la foi en l'avenir qui inspirent cette présentation des innombrables activités et préoccupations de la femme. Ce fut un moment de vérité qui répondit fort bien à ce qu'en attendaient les visiteurs qui affluèrent joyeux et reconnaissants, souvent surpris que les femmes aient pu réaliser ce qui semblait à beaucoup une gageure. Gageure, c'en

est une de vouloir donner vie à un projet aussi ambitieux. Vie et activités féminines ; que choisir dans la complexité infinie que présente la vie de chaque jour ? L'élan dynamique et évocateur des initiatrices sut se communiquer à toutes les collaboratrices. Une volonté commune et le don de soi surmontèrent tous les obstacles. Il fallut réussir, il fallut convaincre. A un résultat moral indéniable — plus d'un million et demi de visiteurs en deux mois — un résultat financier vint s'ajouter : deux millions et demi de bénéfice, grâce à un travail désintéressé de beaucoup et un contrôle d'une rigueur extrême — oh ! les femmes — des dépenses. Le bénéfice fut réparti entre plusieurs fondations : le fonds de bourses et d'entraide pour femmes, qui reçut la plus grande part, le fonds pour l'étude des problèmes concernant le travail féminin et la fondation pour la formation civique. L'institut ménager reçut aussi une part. Ainsi la Saffa 1958, en fermant ses portes, ne rendait pas les armes. L'esprit de collaboration et d'entraide qui l'avait inspirée se prolonge jusqu'à aujourd'hui, dans des actions pratiques très appréciées des milieux féminins.

Henriette Cartier

La Fondation pour les vacances ouvrières souffre, comme la plupart des entreprises de l'hôtellerie, d'un manque de personnel constant. Néanmoins, elle tentera de poursuivre le but de l'association, à savoir la création, à des prix abordables, de possibilités de vacances et de repos pour les salariés et leurs familles.

En même temps, elle s'attelle à une nouvelle tâche en se chargeant des convalescents entre leur séjour hospitalier et le retour à l'indépendance.



**KYBOURN**

ÉCOLE DE COMMERCE  
GENÈVE

Directeur : R. KYBOURN

Officier de l'Ordre des palmes académiques

Membre de l'Association genevoise des écoles privées

AGEP

Préparation aux fonctions de :

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

SECRÉTAIRE SENODACTYLOGRAPH

SECRÉTAIRE COMPTABLE

SECRÉTAIRE DE BANQUE

AIDE DE BUREAU

DACTYLOGRAPH

ANGLAIS : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce

Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande.